

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/01/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Jean-Paul MOREL à Bénédicte KREBS, Isella DE MARCO à Bernadette CACALY, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2018.02.05.5**OBJET : Réhabilitation du groupe scolaire les Moines - Autorisation de Programme/Crédit de Paiement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire des Moines, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir pour 2018 une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération d'un montant de : 2 970 980 euros.

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'autofinancement sur 3 ans.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

	Total A.P.	C.P.1 Année 2018	C.P.2 Année 2019	C.P.3 Année 2020
--	-------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Etudes-Maîtrise d'œuvre	193 996,00	143 642,00	44 920,00	5 434,00
Travaux	2 776 984,00	1 300 500,00	1 336 334,00	140 150,00
TOTAUX	2 970 980,00	1 444 142,00	1 381 254,00	145 584,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'une autorisation de programme libellée «
réhabilitation du groupe scolaire des Moines » d'un montant total de
2 970 980,00 €.
- **VALIDE** la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de
programme, de la façon présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 05/02/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 8 février 2018 08/02/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180205-lmc13073A-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.